

NAISSANCE ET PREMIERS DEVELOPPEMENTS

DU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHALAIN

1963 - 1975

Document réalisé par Raymond COIRAL, inspecteur de la jeunesse et des sports, retraité, grâce aux concours de Jacques MUNIER assistant régional plein air à Dijon, Christian MARECHAL assistant départemental plein air à la direction départementale de la jeunesse et des sports du Jura, Jacky SIGRAND et Jacques BATUT chef de département et directeur de CHALAIN, retraités. Ils ont bien voulu l'éclairer pour répondre à la demande de Jean-Pierre BOUCHOUT, inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Avril - mai 2006

Le plan d'eau de CHALAIN, avec ses 282 hectares, est le plus grand de cette région des lacs du Jura central. Il est aussi l'un des plus beaux et constitue donc un atout majeur pour le développement touristique de cette région.

Le département du Jura a bien mesuré le potentiel qu'il constitue. En 1955, il saisit l'opportunité de la vente du domaine par la famille de Moustier pour acquérir le lac et la majorité des terrains le bordant. Le conseil général souhaite éviter une appropriation privative de cet espace.

Il confie sa gestion à une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Son conseil d'administration est constitué des représentants des activités économiques en place sur le lac et de conseillers généraux. L'essentiel de ses ressources résulte alors des redevances acquittées par les campeurs y séjournant.

Le service départemental de la jeunesse et des sports investira le site en 1959 pour y créer une base de plein air. En septembre 1962, Maurice Herzog, Haut commissaire à la jeunesse et aux sports, manifeste son intention d'en faire un centre de plein air à vocation nationale. Cette dernière va progressivement s'affirmer au long de cette période 1963 - 1975 et puis se confirmera sous la direction de Jacques BATUT.

1959, première implantation de « Jeunesse et Sports » à CHALAIN

Elle est le fait du service départemental dirigé par Monsieur MERMET et de son adjoint LESSELIER. Ils ouvrent pour l'été une base de plein air. Son premier stage rassemblera 75 élèves des classes de seconde des Ecoles Normales de Lons-le-Saunier, Besançon et Vesoul. Parmi eux, Christian MARECHAL, futur cadre permanent me précisera que l'objectif était d'abord d'apprendre à nager aux normaliens. Seuls, une dizaine de nageurs se voient proposer une initiation aux activités de plein air.

Le camp sous toile est dressé à Fontenu grâce au maire de la commune qui a prêté un terrain. Celui-ci allait être acquis par l'intermédiaire de la Fédération des Œuvres Laïques du Jura (FOLJ) et un bâtiment y sera implanté pour les sanitaires et la cuisine. Par la suite, la fédération gardera le site pour le déroulement de camps de jeunes, lors des vacances.

Les activités nautiques sont accueillies à l'est, au fond du lac. La flottille résulte principalement des locations consenties par des propriétaires locaux. L'activité de la base se poursuivra jusqu'au 15 septembre avec l'accueil de jeunes séjournant dans les environs de CHALAIN, voire à Lons ou à Champagnole qui viennent s'initier à la journée à la voile ou au canoë-kayak.

Le chef du service départemental a confié à Marcel BOUILLARD, la responsabilité du fonctionnement. C'est un ancien militaire affecté depuis peu à jeunesse et sports au titre des emplois réservés.

En 1961, grâce à l'intérêt porté au site par René BAZENNERYE qui y a des attaches familiales et qui est alors sous-directeur éducation physique sport et plein air au Haut-commissariat à la jeunesse et aux sports, l'Etat acquiert des terrains disponibles au bord du lac. Pour les promoteurs de l'opération, il s'agit de conforter et de pérenniser le fonctionnement de la base. Cela passe par la réalisation d'un bâtiment permettant le

rangement du matériel en sous-sol avec création d'une salle à manger, des cuisines et sanitaires à l'étage.

Ces travaux seront achevés pour l'été 1962. Les volontés conjuguées de LESSELIER devenu chef de service et Monsieur BAZENNERYE, de donner un relief particulier à l'inauguration aboutissent à la venue de Maurice HERZOG, Haut commissaire à la jeunesse et aux sports, le 12 septembre 1962. Impressionné par les potentialités du site, il manifeste son souhait d'en faire une base nationale. Fin 1962, on envisage de la rattacher à un CREPS voisin. Ce sera celui de Dijon, dirigé par Marcel GANTHERET, l'académie de Besançon étant dépourvue d'un tel établissement.

1963, naissance du centre national de plein air de CHALAIN

On remarquera que l'arrêté institutif du 1^{er} février 1963 n'évoque qu'un centre de plein air, mais très vite le qualificatif « national » lui sera adjoint, les dénominations variant entre CNPA (centra national de plein air) et CNSPA (centre national des sports de plein air). On observera que la première met l'accent sur la notion de plein air alors que la seconde traduit bien l'évolution des conceptions qui conduira à valoriser les techniques et les spécialités par rapport aux finalités plus globales que poursuivaient les pionniers du plein air.

Au départ, le centre est bien le troisième de la jeunesse et des sports après Vallon Pont d'Arc et Socoa. Il hérite des installations et du matériel de la base départementale et même de son responsable puisque Marcel GANTHERET confie sa direction technique à Marcel BOUILLARD. Christian MARECHAL, à sa sortie de l'école normale de Lons, le rejoindra à Pâques 1963, grâce à une délégation rectorale. En 1964, un troisième poste de permanent sera créé au CREPS de Dijon et sera occupé par Jacky SIGRAND, professeur d'EPS issu du CAPES de 1963. Il allait y faire toute sa carrière jusqu'en 2000.

Pour l'organisation administrative, le directeur du CREPS reprend le schéma que lui a communiqué Pierre SEURIN alors son collègue du CREPS de Bordeaux. 5 000 journées stagiaires sont comptabilisées pour cette première saison de fonctionnement. La base départementale subsiste en tant que telle à côté du centre, à l'initiative du service départemental, et pas toujours en bonne harmonie avec lui. Plus tard vers 1970, ce sera la FOLJ qui prendra le relais pour animer cette structure.

Dans son rapport de 1963, Monsieur GANTHERET souligne la nécessité de construire un nouveau hangar à bateaux en bordure immédiate du lac et d'utiliser l'actuel pour l'accueil des filles dans des conditions moins spartiates. Ce sera réalisé pour l'été 1964. On relèvera l'excellente réactivité des services dans les premiers aménagements de CHALAIN. La perspective de créer, à terme un bâtiment d'internat de 40 à 50 places avec salles de travail et sanitaires est envisagée dès 1963. Elle ne sera concrétisée qu'au printemps 1972.

L'affermissement du fonctionnement du centre (1964 - 1974)

Au cours de cette période, on peut souligner quelques caractéristiques ou orientations illustrant les conceptions d'alors :

- Affirmation de la vocation à former des cadres,
- Part prépondérante prise par la formation des enseignants,
- La place marginale accordée au monde fédéral,
- Lors des vacances d'été, l'accueil des sessions de l'OFAJ,
- Un personnel militant et autodidacte.

1. Le centre a vocation à former les cadres du plein air

C'est bien là sa première mission reconnue par tous. Ceci allait se concrétiser par la montée en puissance des stages nationaux. Ce sont ceux qui sont programmés par l'administration centrale en vue de la préparation aux brevets d'initiateurs et de moniteurs de plein air tels qu'ils ont été définis par les arrêtés du 11 mai 1959 et du 7 novembre 1960. Au calendrier, on voit se succéder l'organisation de sessions préparatoires et les examens finaux, mais CHALAIN, dans cette période, ne formera pas d'instructeurs, ceci restant le monopole de Vallon Pont d'Arc.

Les candidats à ces formations sont appelés à apporter leur concours au fonctionnement des bases locales de plein air. Celles-ci naissent un peu partout en France grâce à la volonté ministérielle et au dynamisme des services extérieurs : il faut donc former leurs cadres permanents ainsi que les collaborateurs saisonniers, étudiants pour la plupart que l'on rémunère grâce aux « mois traitement saisonniers ».

La poursuite de la démocratisation de la pratique des sports de plein air conduit également à la formation des cadres départementaux de la « jeunesse ouvrière ». C'est un objectif clairement identifié. On perçoit bien l'attractivité de ces nouvelles activités pour le loisir des jeunes et des adultes déjà engagés dans le monde du travail. L'accès pour tous au plein air a été affirmé sous le Front Populaire ; il a été cultivé à la Libération par les fédérations d'éducation populaire et les organismes du tourisme social ; il continue à être recherché par jeunesse et sports après les créations de l'UNCM, de l'UNF et au plan local, grâce aux agents se dévouant pour « la jeunesse ouvrière » dans le cadre post-scolaire. Il faut toutefois remarquer que les comptes-rendus d'activités de CHALAIN ne permettent pas de mesurer la participation effective de ces agents aux sessions.

Ces formations sont aussi un moyen de promotion sociale pour les personnels auxiliaires qui peuvent se prévaloir des titres obtenus pour accéder à de nouvelles classifications indiciaires. Les maîtres d'EPS titulaires, avec le diplôme d'instructeur, bénéficient de bonifications pour leur rémunération.

Le CAEV (certificat d'aptitude à l'enseignement de la voile) prend une place importante dans les programmations. En 1969, 32 certificats seront délivrés et ceci bien que le BEMV (brevet d'état de moniteur de voile, arrêté du 7 octobre 1965 modifié le 23 août 1968) soit apparu.

2. La formation des enseignants et futurs enseignants « noyau dur » des programmations

En 1969, à titre d'exemple, CHALAIN accueillera 4 promotions d'étudiants du CREPS de Dijon préparant le professorat ; 1 promotion de l'ENSEPS filles et 1 groupe d'optionnaires de la même école, 2 promotions de l'IREPS de Lyon et de Lille et 2 promotions des écoles normales de Lons.

Cette sensibilisation des futurs enseignants à de nouvelles pratiques d'activités physiques allait entraîner le développement du plein air dans le cadre de l'EPS au cours des décennies suivantes. Il apparaît aux plus éclairés que la marche sur la civilisation des loisirs annoncée par Joffre DUMAZEDIER et que permet l'essor économique des « 30 glorieuses », passe aussi par la découverte du plein air par les futurs adultes qui sont confiés aux enseignants d'EPS. La structuration d'une formation plein air par l'intermédiaire d'options au CAPEPS n'apparaît qu'en 1972.

Pour l'enseignement élémentaire, on est à l'époque du grand développement des classes transplantées. Il faut faire découvrir aux normaliens tout l'intérêt du plein air. Les professeurs d'EPS des écoles normales sont les acteurs de cette ouverture. Leur rayonnement et leur dynamisme font beaucoup pour cet essor auquel CHALAIN contribuera de façon essentielle pour des générations de futurs maîtres et maîtresses.

Parallèlement et par la suite, la mise en place de la formation professionnelle continue des instituteurs grâce à l'impulsion du bureau EPS1 et au réseau des CPD et CPC allait favoriser cette dynamique.

Au cours de la période qui nous intéresse, l'apparition des UEREPS les conduira tout naturellement à CHALAIN. En 1975, celles de Dijon et de Nanterre représentent 1 000 journées / stagiaires, soit une part significative de l'activité du centre. Il faut citer aussi l'accueil des étudiants du SUAPS de Besançon (400 journées /stagiaires) et celles des éducateurs spécialisés en formation à l'IFES de Dijon (270 journées / stagiaires pour cette même année).

L'activité de jeunesse et sports pour des hommes comme Marcel GANTHERET, se légitime pour une grande part par son investissement dans l'EPS que lui a confiée l'Education Nationale. C'est un « fond de tableau » qu'il ne faut pas oublier mais les choses vont très vite évoluer dans ce domaine.

3. La place marginale accordée au secteur fédéral

Ce constat n'est pas le résultat d'une volonté d'ignorer les fédérations sportives ; mais on est alors dans une logique d'Etat triomphant. L'administration montre la route et on la suit !

D'autant que les fédérations paraissent à l'époque, se reposer sur elle pour conduire leurs actions de formation. Les personnels de CHALAIN sont des animateurs reconnus de formations fédérales. Ils sont impliqués dans ces structures et agissent avec une double « casquette ».

La marche vers l'autonomie s'affirme à la fin des années soixante. L'émancipation viendra avec la structuration des formations fédérales et la mise en place des CTR de spécialités (conseillers techniques régionaux).

Les enseignants de CHALAIN s'attacheront à garder des liens forts avec les fédérations. Avec Jacques BATUT, ceux-ci seront renforcés. La crédibilité des cadres est le fruit de leur expérience et de leur reconnaissance dans et par les fédérations. À titre d'exemple, on raisonnera en termes de chaîne de diplômes pour assurer un bon enchaînement entre les filières des brevets fédéraux et celles des brevets d'Etat.

4. L'accueil estival des sessions franco-allemandes de l'OFAJ allait constituer une part importante et valorisante des programmations du centre. Il est le témoignage d'une ouverture au domaine de la jeunesse.

5. Un personnel militant autodidacte

Dans les premières années de fonctionnement, on remarque la proportion importante des personnels auxiliaires dans l'équipe d'encadrement. C'est bien le témoignage que le plein air est encore à la marge. Le régime de travail, la nécessité de formations complémentaires dans des techniques diverses, l'investissement personnel y compris dans le domaine de la maintenance et de la construction n'attirent pas d'emblée les enseignants titulaires. Christian MARECHAL rejoindra en 1969 le service départemental du Jura pour lancer la nouvelle base de Bellecin. Il est remplacé par Jean-Paul BOISSART. Le 4^{ème} poste sera créé vers 1971 et occupé par Elisabeth HAQUART.

À l'origine, la polyvalence des enseignants du centre va de soi. Elle correspond à l'idée que l'on se fait du plein air : spécialisation et sophistication technique ne sont pas recherchées d'emblée. La découverte l'emporte sur la performance. On sait se contenter d'un niveau qui garantit la sécurité des pratiques.

L'élévation des niveaux de celles-ci va s'accroître très vite ; le temps de la première initiation s'estompe ; la référence aux normes des compétitions sportives va bouleverser cette donne initiale comme l'apparition des brevets d'Etat. Le temps des généralistes va faire place à celui des spécialistes. Le profil des postes se définira en fonction de celles-ci.

Ceci d'autant que la tentative de mise en place en octobre 1973 du brevet d'Etat à trois degrés d'éducateur pour les activités physiques et sportives de pleine nature consacrant la polyvalence d'animateurs professionnels échouera face à l'hostilité des syndicats professionnels existants.

L'évolution des techniques, l'apparition de nouvelles pratiques (planche à voile par exemple), la nécessité d'élargir les choix à de nouvelles activités, impliquent une formation des cadres. À la création du centre, ceux-ci sont pour la plupart des autodidactes ; ils le resteront ultérieurement pour s'adapter aux évolutions et développer leur capacité d'expertise, y compris dans leur spécialité.

En 1975, la carte des emplois s'établit pour le personnel enseignant :

- Un directeur sur un poste de CTR plein air de la direction régionale de Besançon : Jacques BATUT,
- 2 enseignants relevant du CREPS de Dijon : Jacques SIGRAND (voile et planche à voile) et Elisabeth HACQUART (voile),
- 2 enseignants occupant des postes de CTR de Besançon : Jean-Paul BOISSARD (canoë-kayak) et Jacques OLIVIER (spéléo, escalade).

Pour le personnel de service, il faut citer Roger MOUNIER ainsi que Monsieur et Madame OLLIVIER qui apportèrent un concours déterminant au bon fonctionnement de CHALAIN. Une secrétaire du CREPS de Dijon était détachée pendant la période d'ouverture au public, essentiellement pour les aspects comptables.



Au cours de cette période couvrant les années 1960/70 la fréquentation de CHALAIN ira croissant :

- 1963 : 5 000 journées stagiaires,
- 1966 : 7 000 JS,
- 1969 : 7 223 JS,
- 1971 : 6 121 JS,
- 1978 : 10 500 JS.

Le stage de plein air conçu comme un camp avec initiation aux activités diverses et dans lequel les perspectives hygiénistes et les références sous-jacentes à l'hébertisme sont présentes, appartient maintenant au passé.

L'accroissement du temps libre, le développement des pratiques de loisirs par nos concitoyens de tous âges et de toutes conditions, les besoins en professionnels du plein air dans les secteurs de l'animation sociale, sportive et touristique vont créer une demande bien au-delà du secteur de l'EPS. Le champ ouvert par les brevets d'Etat de spécialités (1974) révélera de nouvelles perspectives pour le CNSPA.

Jacques BATUT, qui marquera son histoire, arrivera le 1^{er} avril 1975 après le décès de Marcel BOUILLARD. Il bataillera pour l'autonomie du centre et gagnera son indépendance une décennie plus tard avec sa transformation en CREPS au 1^{er} janvier 1986.

En annexe au document « naissance et premiers développements du centre de plein air de CHALAIN »

- 1- Photo de l'inauguration de la base alors départementale, le 12 septembre 1962 par Maurice HERZOG.
- 2- Photo du site en 1963.
- 3- L'arrêté du 1^{er} février 1963 créant le centre de CHALAIN.
- 4- Dépliant d'information du public datant de la création.
- 5- Rapports d'activité à l'issue de la première année de fonctionnement du directeur technique et du directeur du CREPS de DIJON (1963).
- 6- Rapport d'activité de 1971.
- 7- Calendrier prévisionnel des stages 1969.
- 8- Calendrier prévisionnel des stages 1975.